

Cadre règlementaire

Selon l'Article R 533-16 I. du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial mentionnée au I de l'article L. 533-22 doit décrire la manière dont sont notamment assurés les éléments suivants :

- 1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- 2° Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- 3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- 4° La coopération avec les autres actionnaires ;
- 5° La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- 6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

La Politique de vote de Gay-Lussac Gestion est accessible dans le document « Politique d'engagement actionnarial » sur le site <https://www.gaylussacgestion.com/>. En application de l'article L533-22, Gay-Lussac Gestion rend compte dans le présent rapport, des conditions dans lesquelles elle a mis en œuvre cette politique et exercé les droits de vote attachés aux titres détenus dans les Fonds dont elle assure la gestion pour l'année 2024 (période écoulée entre le 2 janvier 2024 et le 29 décembre 2024). Selon l'article R 533-16 II. du Code monétaire et financier, le compte-rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial mentionné au I de l'article L. 533-22 doit comprendre notamment :

1. Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
2. Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
3. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote,
4. L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

INFORMATIONS PARTAGÉES

Le présent rapport respecte les préconisations ci-dessus et précise : -

- Pour les Fonds concernés le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ainsi que de nombreux indicateurs pertinents, - Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « Politique de vote » ; - Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds qu'elle gère.
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « Politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gde portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds qu'elle gère.

PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Dans le cadre de l'activité d'épargne salariale : ensemble des droits de vote rattachés aux actions détenues ;

Dans le cadre de l'activité de gestion d'OPCVM : lorsque que le seuil de 5% de détention des droits de vote ou du capital de l'émetteur est dépassé. Gay-Lussac Gestion peut néanmoins décider d'exercer son droit de vote quand bien même le seuil défini ne serait pas atteint, toujours dans le but de défendre l'intérêt final du porteur ;

Dans le cadre de l'activité de gestion privée : sur demande du client

Gay-Lussac Gestion tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande, l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur. Ces informations sont également consultables au siège social de la société.

Vote aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

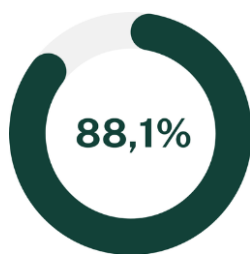
Le Dépositaire a la charge d'envoyer à Gay-Lussac Gestion les convocations et formulaires de vote. Nous utilisons le logiciel d'aide à l'exercice des droits de vote « ProxyEdge ».

Si le Gérant n'a pu être informé ni des résolutions présentées lors des assemblées, ni des recommandations de l'AFG, alors il peut arriver que le Gérant ne vote pas. Les résultats suivants concernent les fonds (FCP et FCPE) référencés sur la plateforme ProxyEdge pour lesquels Gay-Lussac Gestion a exercé son droit de vote durant l'exercice 2024 :

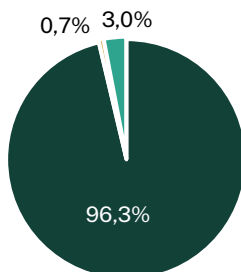
	Taux de participation aux Assemblées Générales	Pondération des encours
Gay-Lussac Green Impact (FCP)	100,0%	17,8%
Gay-Lussac Europe Flex (FCP)	96,5%	34,1%
Gay-Lussac Microcaps (FCP)	100,0%	45,1%
Gay-Lussac Smallcaps (FCP)	95,3%	42,5%
Gay-Lussac Heritage (FCP)	79,7%	4,7%
Gay-Lussac Actions Responsabilité Sociale (FCPE)	91,6%	18,6%
Gay-Lussac Interentreprises (FCPE)	96,4%	13,7%
Gay-Lussac Actions (FCPE)	93,4%	42,3%
Gay-Lussac Fonds Dédiés (FCPE)	95,0%	43,9%
Gay-Lussac Microcaps Europe (SICAV)	91,7%	20,6%

Chiffres clés

TAUX DE VOTE

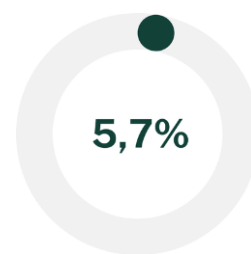


RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSOLUTIONS VOTÉES

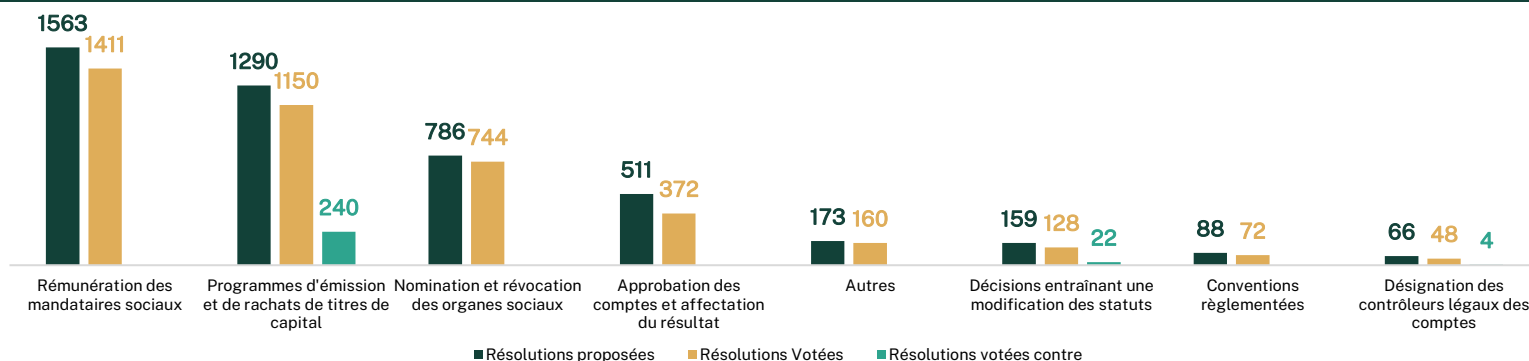


■ France ■ Belgique ■ Etats-Unis

TAUX DE RÉSOLUTIONS VOTÉES CONTRE



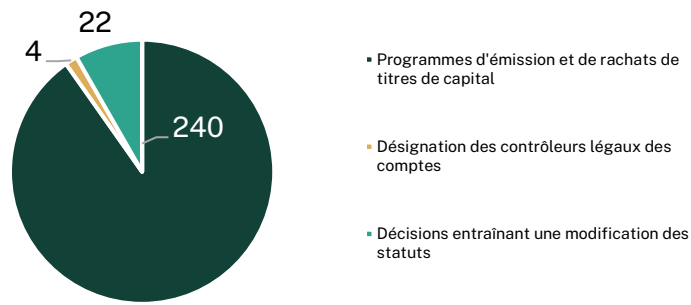
RÉPARTITION PAR THÈMES DES RÉSOLUTIONS



RÉPARTITION PAR THÈMES DES RÉSOLUTIONS VOTÉES



RÉPARTITION DES RÉSOLUTIONS VOTÉES CONTRE PAR THÈMES



Explications relatives aux votes défavorables

On constate sur l'exercice 2024 que 90% des votes en défaveur des résolutions proposées concernent des propositions de programmes d'émission et de rachat de titre de capital. Cela s'explique par le respect de notre politique de vote relativement aux programmes d'émissions et/ou de rachats de capital rappelé ci-dessous :

- **Augmentations de capital** : le respect du droit préférentiel de souscription des actionnaires est fondamental lors des augmentations de capital. A l'aune de ce qui précède, l'émission d'actions de préférence doit être examinée au cas par cas. A cet égard, Gay-Lussac Gestion sera a priori défavorable à ce type de résolution, du fait des conséquences éventuellement négatives pour l'égalité entre les actionnaires.
- **Rachat d'actions** : les autorisations de rachats d'actions par les sociétés sont acceptées à l'exception de celles autorisées en période d'offre publique.
- **Opérations stratégiques** : chaque opération en capital proposée aux actionnaires (apport, fusion, émission réservée) doit être stratégiquement justifiée et financièrement équilibrée. L'analyse par le gérant en est faite au cas par cas.
- **L'association des dirigeants et salariés au capital** : l'attribution d'options sera acceptable aux conditions suivantes (AFG) :
 - attribution annuelle avec levée étalée sur plusieurs années sous condition de réalisation d'objectifs ;
 - limitation du montant, stock et flux, à 10% du capital ;
 - absence de décote ;
 - absence de possibilité de modification des conditions initiales d'émission ;
 - actionnariat des salariés souhaitable - mais souscription réalisée à un niveau de prix fiscalement neutre pour la société ; autorisations d'actions gratuites examinées au cas par cas (possible effet dilutif).

Conflits d'intérêts

Pour l'année 2024, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés.

Nom	Taux de vote %	% favorable/ vote effectués	% défavorable/ vote effectués
Hunyvers	100,00%	75,00%	25,00%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	100,00%	90,00%	10,00%
CHRISTIAN DIOR SE	100,00%	100,00%	0,00%
L'OREAL S.A.	100,00%	95,24%	4,76%
VIVENDI SE	100,00%	84,38%	15,63%
GETLINK SE	100,00%	90,91%	9,09%
STEF	100,00%	100,00%	0,00%
Trigano	100,00%	100,00%	0,00%
Piscines Dejoyeux	100,00%	100,00%	0,00%
Fontaine Pajot	100,00%	100,00%	0,00%
Catana Group	100,00%	100,00%	0,00%
Graines Voltz SA	100,00%	100,00%	0,00%
Thermador group	100,00%	100,00%	0,00%
Vinci SA	100,00%	100,00%	0,00%
SWORD GROUP SE	100,00%	100,00%	0,00%
LECTRA SA	100,00%	100,00%	0,00%
AIR LIQUIDE SA	100,00%	86,96%	13,04%
PEPSICO, INC.	100,00%	100,00%	0,00%
BERKSHIRE HATHAWAY INC.	100,00%	72,73%	27,27%
SAMSE SA	100,00%	100,00%	0,00%
AXWAY SOFTWARE	100,00%	100,00%	0,00%
EDENRED	100,00%	100,00%	0,00%
IPSOS SA	100,00%	100,00%	0,00%
CAPGEMINI SE	100,00%	100,00%	0,00%
AUBAY	100,00%	100,00%	0,00%
AEROPORTS DE PARIS ADP	100,00%	100,00%	0,00%
EURONEXT NV	100,00%	100,00%	0,00%
SEB SA	100,00%	100,00%	0,00%
EKINOPS SA	100,00%	84,62%	15,38%
BOIRON SA	100,00%	100,00%	0,00%
VETOQUINOL SA	100,00%	100,00%	0,00%
GUERBET	100,00%	100,00%	0,00%
ID LOGISTICS GROUP	100,00%	83,33%	16,67%
HEXAOM SA	100,00%	100,00%	0,00%
CLASQUIN GROUP SA	100,00%	100,00%	0,00%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	100,00%	84,62%	15,38%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	100,00%	100,00%	0,00%
NEURONES	100,00%	100,00%	0,00%
GROUPE CRIT	100,00%	100,00%	0,00%
STE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE SA	100,00%	85,71%	14,29%
BILENDI SA	100,00%	85,00%	15,00%
ROBERTET SA	100,00%	100,00%	0,00%
VOYAGEURS DU MONDE SA	100,00%	100,00%	0,00%
SIDETRADE	100,00%	95,45%	4,55%
DELTA PLUS GROUP	100,00%	100,00%	0,00%
STE VIRBAC SA	100,00%	100,00%	0,00%
BAIKOWSKI SA	100,00%	100,00%	0,00%
ESKER SA	100,00%	85,00%	15,00%
COGELEC SA	100,00%	73,68%	26,32%
BOA CONCEPT	100,00%	100,00%	0,00%
ESI GROUP SA	100,00%	100,00%	0,00%
WINFARM SA	100,00%	83,33%	16,67%
ALTEN	100,00%	100,00%	0,00%
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT SA	100,00%	69,57%	30,43%
NACON SASU	100,00%	84,00%	16,00%
BIGBEN INTERACTIVE SA	100,00%	87,10%	12,90%
WAVESTONE SA	100,00%	100,00%	0,00%
OENEO SA	100,00%	84,62%	15,38%
SOCIETE LDC SA	100,00%	100,00%	0,00%
PULLUP ENTERTAINMENT	100,00%	84,21%	15,79%
SIDETRADE	100,00%	95,45%	4,55%
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES SA	100,00%	100,00%	0,00%
PERNOD RICARD SA	100,00%	95,83%	4,17%
MICROSOFT CORPORATION	100,00%	100,00%	0,00%
ASSYSTEM SA	97,30%	86,49%	10,81%
ABC ARBITRAGE SA	95,45%	95,45%	0,00%
ATLAND	94,12%	94,12%	0,00%
REMY COINTREAU SA	94,12%	94,12%	0,00%
STREAMWIDE	93,33%	86,67%	6,67%
LUMIBIRD SA	92,86%	64,29%	28,57%
FREELANCE.COM	90,48%	57,14%	33,33%
WEDIA	88,89%	88,89%	0,00%
Apple Inc.	87,50%	87,50%	0,00%
Argan	85,71%	85,71%	0,00%
DASSAULT SYSTEMES SE	79,17%	66,67%	12,50%
INFOTEL SA	77,27%	77,27%	0,00%
LA FRANCAISE DE L'ENERGIE SA	73,08%	42,31%	30,77%
GROLLEAU	68,75%	62,50%	6,25%
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	66,67%	62,96%	3,70%
SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	46,67%	46,67%	0,00%
AKWEL SA	39,13%	39,13%	0,00%
PCAS SA	37,50%	18,75%	18,75%
VUSIONGROUP	27,74%	27,74%	0,00%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	25,00%	25,00%	0,00%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	25,00%	20,54%	4,46%
NEOEN SA	20,00%	18,00%	2,00%